



COUPE du PRINTEMPS

Yacht Club de Pointe-Claire

11 juin 2022

Montréal, Québec

INSTRUCTIONS de COURSE (IC)

AMENDEMENT No.1 aux INSTRUCTIONS de COURSE (IC)

Publié 2022-06-10 @ 17:30

1. Article 9.2 est modifié comme suit

Article actuel:

9.2 La ligne de départ sera délimitée par un drapeau orange sur le bateau signaleur du côté tribord de la ligne et le côté parcours de la marque de départ située à bâbord.

Remplacé par:

9.2 La ligne de départ sera délimitée par un drapeau orange sur le bateau signaleur du côté tribord de la ligne et le côté parcours de la marque de départ située à bâbord. **La marque de départ sera la bouée SLVYRA #32.**